

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Justine

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE  
tenue le 7 jour du mois de décembre 2017 à 19h30 à la Mairie située au 167 route 204 à  
Saint-Justine à laquelle réunion sont présents :

Les conseillères : Audrey Bédard  
Linda Gosselin  
Les conseillers : Marcel Tanguay  
André Ferland  
Réjean Labonté  
Mario Chiasson

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de  
Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal séance du 2 et 16 novembre 2017.
4. Comptes fournisseurs au 7 décembre 2017.
5. Périodes de questions.
6. Inspecteur municipal :
  - 6.1 Service incendie.
  - 6.2 Déneigement des trottoirs.
  - 6.3 Nouveau projet de développement résidentiel.
  - 6.4 Dérogation mineure / Caroline Pouliot
  - 6.5 Ministère des Transports.
  - 6.6 Vidanges des boues.
  - 6.7 CSST.
  - 6.8 Sécurité civile.
  - 6.9 Achat d'une remorque.
7. Questions diverses :
  - 7.1 Œuvre des loisirs.
  - 7.2 Jeux inter-villages 2018.
  - 7.3 Responsabilités des membres du conseil.
  - 7.4 Demande de soumissions / auditeur indépendant.
  - 7.5 Budget 2018.
  - 7.6 Social des fêtes.
8. Correspondance :
  - 8.1 FMQ.
  - 8.2 Lieutenant-gouverneur.
  - 8.3 Gala du Mérite sportif Beauceron.
  - 8.4 Nouvel Essor.
  - 8.5 Club motoneige Langevin.
  - 8.6 Mouvement des aînés.
9. Période de questions.
10. Levée de l'assemblée.

1-12-17

Il est proposé par Réjean Labonté  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants :  
6.10 Réclamation Mario Côté  
6.11 Comité d'urbanisme

- 6.12 Rang 12
- 7.7 Séances 2018
- 7.8 MRC des Etchemins - rencontres
- 7.9 Code d'éthique et de déontologie
- 7.10 Bibliothèque Roch Carrier
- 7.11 Comité culturel

ADOPTÉE

3. ADOPTION PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 ET 16 NOVEMBRE 2017 :

2-12-17

Les procès-verbaux des séances du 2 et 16 novembre 2017 ont été envoyés aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Linda Gosselin  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE.

4. COMPTES FOURNISSEURS AU 7 DÉCEMBRE 2017 :

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 7 DÉCEMBRE 2017

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C1700621	RESTAURANT L'INCOGNITO ENR.	180,50	180,50
C1700622	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	1 483,14	1 483,14
C1700623	HYDRO-QUEBEC	32,33	32,33
C1700623	HYDRO-QUEBEC	893,90	893,90
C1700623	HYDRO-QUEBEC	264,79	264,79
C1700623	HYDRO-QUEBEC	576,70	576,70
C1700624	CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINTE-JUSTINE	250,00	250,00
C1700625	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	330,74	330,74
C1700626	L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS	200,00	200,00
C1700627	INTERFAS EN FIDUCIE	4 132,21	4 132,21
C1700628	HYDRO-QUEBEC	1 802,30	1 802,30
C1700629	BELL MOBILITÉ INC.	67,75	67,75
C1700630	CAISSE DES JARDINS DES ETCHEMINS	15,00	15,00
	JEAN-PHILIPPE CHABOT	243,45	243,45
	LUC DEBLOIS	11,97	11,97
	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	780,80	780,80
	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	1 344,00	1 344,00
	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	4 644,00	4 644,00
C1700631	INTERFAS EN FIDUCIE	3 792,64	
C1700632	ORIZON MOBILE	146,60	
C1700633	SOGETEL INC.	611,82	
C1700633	SOGETEL INC.	53,93	
C1700634	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	51,74	
C1700635	PITNEYWORKS	148,78	
C1700636	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16,00	
C1700637	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	163,17	
C1700638	COOP STE-JUSTINE	200,35	
C1700639	AREO-FEU	468,32	
C1700640	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	19,81	
C1700640	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	44,97	
C1700640	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	200,08	
C1700641	HYDRO-QUEBEC	1 023,50	
C1700641	HYDRO-QUEBEC	805,17	
C1700641	HYDRO-QUEBEC	2 053,31	
C1700642	COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	287,44	
C1700643	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE STE-JUS	150,00	
C1700644	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	9,14	
C1700645	GARAGE GILLES DUCHAINE	2 709,93	

C1700645	GARAGE GILLES DUCHAINE	877,84	
C1700645	GARAGE GILLES DUCHAINE	10,29	
C1700646	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	799,84	
C1700646	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	1 310,71	
C1700647	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	199,58	199,58
C1700647	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	47,31	47,31
C1700648	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	40,21	
C1700649	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	80,07	
C1700650	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	600,17	
C1700651	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	143,98	
C1700652	MUNICIPALITE DE ST-CYPRIEN	10 596,00	
C1700653	LES ENTREPRISES J.A.G.R.	658,63	
C1700653	LES ENTREPRISES J.A.G.R.	8 714,65	
C1700654	NORTRAX	72,42	
C1700655	FONDATION SANATORIUM BEGIN	40,50	
C1700656	MAXI-METAL (1983) INC.	1 865,07	
C1700657	LES PNEUS BEAUCERONS INC.	930,96	
C1700657	LES PNEUS BEAUCERONS INC.	45,88	
C1700658	PLOMBERIE M.S. JACQUES INC.	132,22	
C1700658	PLOMBERIE M.S. JACQUES INC.	243,75	
C1700659	UAP INC.	305,12	
C1700660	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	1 461,82	
C1700661	CST CANADA - ST-GEORGES	835,48	
C1700661	CST CANADA - ST-GEORGES	616,33	
C1700661	CST CANADA - ST-GEORGES	62,27	
C1700661	CST CANADA - ST-GEORGES	773,93	
C1700662	ENVIRONEX	161,46	
C1700662	ENVIRONEX	21,16	
C1700663	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	326,44	
C1700664	M.R.C. DES ETCHEMINS	1 822,55	
C1700664	M.R.C. DES ETCHEMINS	367,46	
C1700665	EMCO DISTRIBUTION LTEE	318,70	
C1700666	COMITE BIBLIOTHEQUE ROCH-CARRIER	75,00	
C1700666	COMITE BIBLIOTHEQUE ROCH-CARRIER	100,00	
C1700666	COMITE BIBLIOTHEQUE ROCH-CARRIER	500,00	
C1700667	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	103,42	
C1700668	MAGNOR INC.	453,92	
C1700669	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	149,29	
C1700669	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73	
C1700669	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73	
C1700670	FONDATION DU CEGEP BEAUCE-APPALACHES	450,00	
C1700671	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C1700672	CORDONNERIE LA BOTTINE	57,49	
C1700673	LE PRO DE LA NIVELEUSE	254,04	
C1700674	MINI-PELLE GILLES BEAUDOIN	425,41	
C1700675	MAKI COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	241,45	
C1700676	MICHÈLE TANGUAY	55,60	
C1700677	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C1700678	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	22 334,02	22 334,02
C1700679	JOSÉE ROCHFORT	215,55	
C1700680	AON HEWITT	2 552,06	
C1700681	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	7 875,87	
C1700682	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 212,64	
C1700682	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 951,30	
C1700683	HYDRO-QUEBEC	867,26	
C1700684	ENVIRONEX	273,83	
C1700684	ENVIRONEX	61,41	
C1700685	GYRO-TRAC CORPORATION	14,76	
	TOTAL	106 019,22	39 974,49
	SOLDE À PAYER	66044,73	
	ENCAISSE	174217,67	

3-12-17

Sur une proposition de Monsieur Mario Chiasson,  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6. INSPECTEUR MUNICIPAL:

**6.1 Service incendie :**

Le conseil municipal est informé des dossiers développement dans le dossier de la Régie des incendies notamment en ce qui a trait à l'évaluation des bornes-incendies et de la pompe incendie au réservoir.

**6.2 Déneigement des trottoirs:**

Monsieur le maire Christian Chabot aimerait qu'une étude soit faite afin de connaître les coûts pour le déneigement des trottoirs. Cette étude devra être prête pour la prochaine saison hivernale 2018-2019.

**6.3 Nouveau développement résidentiel:**

Monsieur Dany Racine est venu présenter son projet de développement résidentiel le long du boulevard Lessard. Ce projet sera publicisé dans le langage et sur le site internet.

**6.4 Dérogation mineure – Caroline Pouliot :**

4-12-17

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Caroline Pouliot pour la démolition et la reconstruction d'une galerie d'une profondeur de 1,43 mètre qui est située à 1,85 mètre de la ligne avant;

CONSIDÉRANT que madame Pouliot désire reconstruire une galerie plus profonde, soit de 1,83 mètre, qui serait située à 1,45 mètre de la ligne avant comparativement à la norme de 7,2 mètres qui résulte du fait qu'une galerie avant ne peut empiéter de 1,8 mètre dans la marge de recul avant de 9 mètres;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié selon la loi le 14 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter, sans restriction, la demande de dérogation mineure déposée par Caroline Pouliot pour la localisation de la galerie selon la profondeur actuelle de 1,43 mètre localisée à 1,85 mètre de la ligne avant;

QUE ledit conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter, avec restriction, la demande de dérogation mineure déposée par madame Pouliot pour la localisation de la galerie avec une profondeur de 1,83 mètre localisée à 1,45 mètre de la ligne avant;

QUE cette restriction consiste à dégager la Municipalité de Sainte-Justine de toutes responsabilités advenant des bris occasionnés à cette galerie lors des travaux de déneigement de la route de la Station;

QUE le Conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux à madame Caroline Pouliot;

QUE ledit Conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

### **6.5 Ministère des Transports:**

Le ministère des Transports désire informer le conseil municipal qu'il n'entend pas aller de l'avant dans le dossier de l'ajout d'une voie de circulation près du magasin COOP puisque l'analyse des accidents ne démontre pas que ce secteur ne soit pas sécuritaire. Par ailleurs, un représentant du MTQ communiquera avec nous en janvier pour établir les modalités du projet de correction de l'entrée Est.

### **6.6 Vidanges des boues :**

Le conseil municipal est informé de la proposition du NUVAC ECO-SCIENCE relativement à la vidange des boues des étangs aérés à l'aide de bactéries. Cet item est reporté à la prochaine séance.

### **6.7 CSST :**

5-12-17

CONSIDÉRANT le refus de la CNESST de réduire la peine imposée de 3 430\$ suite au constat d'infraction 3027781001028420 à la peine minimale de 1 632\$ plus les frais plus les frais et la contribution;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu un avis d'audition dans ce dossier à la Cour du Québec pour le 14 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité au chef d'accusation contenu au constat d'infraction 3027781001028420 et d'acquitter l'amende de 2 286\$ plus les frais correspondants de 572\$ et la contribution obligatoire de 572\$;

QUE ce montant total réclamé de 3 430\$ devra également être acquitté à l'intérieur d'un délai de 3 mois.

ADOPTÉE

### **6.8 Sécurité civile :**

Le directeur général dresse un bilan de la formation sur la sécurité civile qui s'est tenue le 29 novembre à la MRC des Etchemins.

Il mentionne également que suite à cette formation, il apparaît essentiel que la préparation de ce dossier soit un projet commun élaboré au niveau de la MRC ou de la Régie incendie.

### **6.9 Achat d'une remorque :**

Le conseil convient d'étudier sérieusement ce dossier de l'achat d'une remorque fermée qui servirait entre autres, lors des réparations des bris d'aqueduc. Une évaluation de la dimension de cette remorque devra être préparée par Mario Lapierre et Jean-Philippe Chabot.

### **6.10 Réclamation Mario Côté :**

Bien que cette réclamation de Mario Côté soit inférieur à la franchise de 2500\$, le conseil municipal convient de transmettre ce dossier au service de réclamation de la MMQ.

### **6.11 Comité d'urbanisme :**

6-12-17

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine nomme au sein du comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes :

M. Christian Chabot, maire  
Mme Audrey Bédard, conseillère  
M. Mario Chiasson, conseiller  
M. Mario Lapière, inspecteur municipal  
M. Camille Gosselin, homme d'affaires  
M. Normand Moreau, contribuable  
M. Marcel Morissette, contribuable

QUE le mandat de ces membres du comité consultatif d'urbanisme sera d'une durée de 2 ans et se terminera le 2<sup>e</sup> mercredi de janvier soit le 8 janvier 2020.

ADOPTÉE

#### **6.12 Rang 12 :**

Suite aux travaux de nettoyage des fossés effectués par les employés municipaux, le conseil municipal est disposé à permettre à ses employés d'installer un ponceau dans le rang 12 pour le sentier de motoneiges. Une évaluation des coûts sera effectuée par Jean-Philippe Chabot et les frais inhérents à cette installation seront payés par le Club motoneige des Etchemins.

### **7. QUESTIONS DIVERSES**

#### **7.1 Œuvre des loisirs :**

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours à l'œuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au Marché de Noël, à l'embauche d'un employé occasionnel, à l'électricité du Marché de Noël, au 6 packs Optimiste, au sentier de raquette et à l'application « QUIDIGO »

#### **7.2 Jeux inter-villages 2018:**

Le conseil attend de connaître la position de la MRC avant de prendre une décision dans ce dossier.

#### **7.3 Responsabilités des membres du conseil :**

7-12-17

Il est proposé par Audrey Bédard,  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE suite à l'analyse des nominations des conseillers aux diverses responsabilités des membres du conseil effectuées au cours des dernières années, le conseil municipal de Sainte-Justine convient de corriger la situation et de nommer monsieur André Ferland au sein du comité de santé et sécurité au travail.

ADOPTÉE

#### **7.4 Demande de soumissions / Auditeur indépendant :**

8-12-17

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions par invitation pour la nomination des vérificateurs pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019;

QUE les soumissions seront reçues jusqu'à 14 heures jeudi le 11 janvier 2018 à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, G0R 1Y0 et elles seront ouvertes le même jour à la même heure;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine ne s'engage en aucune façon par les présentes, à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions qui lui seront transmises.

ADOPTÉE

### **7.5 Budget 2018 :**

#### **AVIS DE MOTION**

Je soussigné, Mario Chiasson, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement concernant les taux de taxation pour l'année 2018.

---

Mario Chiasson

### **7.6 Social des fêtes et carte de Noël :**

Le conseil municipal retient les services du Resto-EI Toro pour le social des fêtes du 12 janvier 2018.

### **7.7 Séances 2018 :**

9-12-17

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Linda Gosselin,  
Il est résolu à l'unanimité:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2017. Ces séances se tiendront le jeudi et débuteront à 19h30 les jours suivants :

11 janvier, 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 23 août,  
6 septembre, 4 octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 6 décembre.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

### **7.8 MRC des Etchemins – rencontres :**

10-12-17

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande à la MRC des Etchemins d'implanter des rencontres régulières d'information avec les directeurs généraux des municipalités situées sur son territoire dans le but d'instaurer une saine collaboration entre les municipalités locales et la MRC;

QUE ces rencontres devront également avoir pour but de permettre aux directeurs généraux de discuter des dossiers en cours et des enjeux du domaine municipal ainsi qu'à permettre la création et le maintien d'un travail d'équipe entre ceux-ci.

ADOPTÉE

### **7.9 Code d'éthique et de déontologie :**

11-12-17

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit être complétée avant le 1<sup>er</sup> mars 2018;

Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

Attendu que le projet no. 166-17 a été adopté par le conseil municipal de Sainte-Justine lors de sa séance d'ajournement du 16 novembre 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 16 novembre 2017;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par André Ferland

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte le document « Règlement no. 166-17 ayant pour titre Règlement visant à adopter le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

#### **7.10 Bibliothèque Roch-Carrier :**

12-12-17

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 150\$ au comité de la Bibliothèque Roch-Carrier à titre de contribution financière pour le social des fêtes de ce comité.

ADOPTÉE

#### **7.11 Comité culturel :**

13-12-17

CONSIDÉRANT que le comité culturel de l'École des Appalaches existe depuis l'ouverture de l'auditorium de cette école en 2001;

CONSIDÉRANT que les municipalités situées sur le territoire de cette école ont toujours délégué un représentant au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, on sent un manque d'intérêts de la part de certaines municipalités à vouloir participer activement aux activités de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Audrey Bédard,  
Il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE dans l'éventualité où cette situation ne semblerait pas vouloir changer avec les nouveaux représentants des municipalités, le Conseil municipal de Sainte-Justine convoquera une réunion avec les maires, représentants et directeurs généraux de chacune des municipalités concernées afin de discuter de l'avenir du comité culturel de l'École des Appalaches.

ADOPTÉE

### **8. CORRESPONDANCE :**

#### **8.1 FMQ :**

14-12-17

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

**CONSIDÉRANT** la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

**CONSIDÉRANT** que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;



**CONSIDÉRANT QUE** les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mario Chiasson,**

**Il est résolu à l'unanimité par les membres présents :**

**DE DEMANDER** au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

**DE DEMANDER** au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

**DE DEMANDER** à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

15-12-17

**CONSIDÉRANT QUE** les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Linda Gosselin,**

**Il est résolu à l'unanimité par les membres présents :**

**D'APPUYER** la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

**DE DEMANDER** à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

**DE TRANSMETTRE** cette résolution au premier ministre du Québec (cc. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE

**8.2 Lieutenant-gouverneur :**

16-12-17

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine convient de soumettre les candidatures de monsieur Gervais Royer et de monsieur Germain Royer dans le cadre du programme des distinctions honorifiques du Lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés.

ADOPTÉE

**8.3 Gala mérite sportif beauceron :**

17-12-17

Il est proposé par André Ferland,  
Il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 100\$ à titre de contribution financière pour l'organisation du Gala du Mérite Sportif Beauceron qui se tiendra le 10 février 2018 à l'auditorium de la Polyvalente Saint-Georges.

ADOPTÉE

**8.4 Nouvel Essor :**

18-12-17

Il est proposé par Audrey Bédard,  
Il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 200\$ à l'organisme Nouvel Essor pour le service de la popote roulante dans notre municipalité.

ADOPTÉE

**8.5 Club motoneige Langevin :**

19-12-17

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 100\$ au Club motoneige Langevin à titre de commandite pour la saison hivernale 2017-2018.

ADOPTÉE

**8.6 Mouvement des aînés :**

Le conseil municipal accepte de remettre 4 bouteilles de vin au Mouvement des aînés pour la soirée du 16 décembre 2017.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:**

Il est proposé par Linda Gosselin,

QU'À 21h40 le conseil municipal ajourne la présente réunion au 18 décembre 2017 à 21h.

ADOPTÉE

S/ \_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

S/ \_\_\_\_\_

PRÉSIDENT